



Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le

ID : 076-217605765-20260626-645-DE



***EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL***

Date de convocation

Le 24 Juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Benoit ROUGEOLLE, Maire.

Date de publication

Le 03 Juillet 2026

Etaient présents : ROUGEOLLE Benoit, JEANNE Laurent, SANSON Maryline, BADMINGTON Stéphane, COLOMBEL Gaëtan, GABRIEL Fabienne, DOURLIN Aurélien, PATTERSON Gwladys et ORANGE Antoine formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents : BUNIAS David, BERTHELOT Florence, LEBOUCHER Christine, LECOURT Corinne, BOUVER Isabelle et VIGNE Romain

Présents : 9

Votants : 9

Madame GABRIEL Fabienne a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

OBJET : 2026 – 1.1 – 52 – RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE/MAIRIE – REVALORISATION DE PRIX – AVENANT

Vu le marché public de travaux pour les travaux de la rénovation énergétique de l'école et de la mairie approuvé par la délibération du conseil municipal n°2024-1.1-40 du 13 septembre 2024.

Considérant le contexte économique et financier de la commune

Considérant que la revalorisation du prix n'est pas prévue dans l'attribution des subventions.

Considérant que les entreprises se sont engagées à ne pas revaloriser leurs prix à l'engagement des travaux

En accord avec les entreprises et le maître d'œuvre, Monsieur le Maire propose au conseil municipal, de modifier les marchés par avenant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à signer les avenants de renonciation de la revalorisation de prix sur le marché travaux de rénovation énergétique après accord des entreprises (lot 1 à 11).

Voté à l'unanimité

Le Maire
Benoit ROUGEOLLE

En mairie, le 03 Juillet 2026
La Secrétaire de séance,
Fabienne GABRIEL